



Délibération n°2

Conseil municipal du 26 septembre 2017

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :
5.7 - Intercommunalité

Le Jeudi 26 Septembre deux mille dix sept à 19 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
20/09/2017

Membres présents : 25 puis 26
(arrivée de Mme COUSIN à 20 h)

Membres ayant donné pouvoir: 8
puis 7

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 02/10/2017

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Frédéric CADET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, **Adjoints**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Madame Isabelle ROMANCANT, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, **conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Yvon BRIHIER, Monsieur Christian RAMET, Madame Martina DESCHARLES, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Angélique COUSIN (arrivée à 20 h 00), Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Madame Stéphanie DANNE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

Objet : Présentation des rapports annuels du service Collecte et Valorisation des déchets des intercommunalités du territoire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Rapports annuels du service Collecte et Valorisation des déchets

Vu l'article D224-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « le Maire présente en conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissement(s) public(s) de coopération intercommunale »,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois a communiqué les rapports retraçant l'activité du service Collecte et Valorisation des déchets des intercommunalités du territoire.

La communication en est faite à l'ensemble des élus du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la présentation des rapports annuels du service Collecte et Valorisation des déchets des communautés de communes Mer et Terres d'Opale, du Montreuillois et d'Opale Sud.

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Délibération rendue exécutoire en vertu de sa publication et de sa transmission au Contrôle de légalité le (voir visa)

Le Maire

Philippe FAIT

La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20171003-del2-260917-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2017

